



COMMUNE DE
BOIS-D'AMONT



BULLETIN COMMUNAL

N°2 – 2021

Strong2Bfit

Renforcement musculaire haute intensité

LUNDI : ST-MARTIN à 20H00

JEUDI : CORBIÈRES à 19H40

DÈS SEPTEMBRE 2021

Moove
2Bfit

dance2Bfit

COURS DE DANSE/FITNESS
AVEC RENFORCEMENT MUSCULAIRE

MARDI : ARCONCIEL à 19H45

MERCREDI : LE CRÊT à 19H00

JEUDI : CORBIÈRES à 18H30

Kids'dance2Bfit

Chorégraphies pour filles et garçons sur
des musiques modernes

MERCREDI : SORENS à 17H00



079 662 38 23 - isadayet@yahoo.fr

WWW.MOOVE2BFIT.COM

SOMMAIRE

MOT DU CONSEIL COMMUNAL	5
ASSEMBLEE COMMUNALE	6
2. Budget 2022	8
2.1 Investissements	9
2.1.1 Approbation d'un investissement de CHF 90'000.- pour l'acquisition d'un tracteur communal	9
2.1.2 Approbation d'un investissement de CHF 155'000.- pour la création d'un collecteur d'eaux claires pour le secteur du PAD Péloula, Arconciel	9
2.1.3 Approbation d'un investissement de CHF 440'000.- pour la mise en séparatif du secteur La Dey - Le Pelleret à Arconciel – 2 ^{ème} partie	10
2.2 Compte de résultat (fonctionnement)	11
4. Décompte d'investissement remplacement du bar de l'Auberge du Château, Ependes	17
5. Approbation du Règlement sur le droit de cité communal	18
6. Approbation du Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques de distribution	18
7. Approbation du Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens	19
8. Approbation du Règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires	19
9. Approbation du Règlement relatif à la distribution de l'eau potable	19
10. Approbation du Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux	21
11. Approbation de la modification de l'article 30 des statuts du Réseau Santé Sarine (RSS)	22
12. Approbation des modifications des statuts de l'Association de la Crèche Capucine	22
13. Présentation de l'étude de faisabilité d'un chauffage à distance au centre du village d'Arconciel	23
ADMINISTRATION	24
Fermeture du bureau communal durant les fêtes de fin d'année	24
Commissions communales	24
Autres contacts	28
Du côté de la population	29
Un point sur... La fusion	30
JUSTICE ET POLICE	32
Vandalisme / incivilités	32
ECOLE ET FORMATION	33
Périmètres scolaires et parcage	33



CULTURE, SPORT ET LOISIRS	34
A la rencontre de... Chœur-Mixte L'Harmonie d'Arconciel	34
Image d'antan	35
Calendrier des manifestations	36
Fenêtres de l'Avent	38
SANTE ET SOCIAL	40
Défibrillateurs cardiaques	40
Consultations de puériculture	41
COVID-19	41
SENIORS	42
Service social communal – Bois-d'Amont Solidaire	42
Aide et soins pour les Seniors	43
Vie associative et communautaire	44
SERVICE TECHNIQUE	45
Forêts-Sarine	45
Bâtiments communaux	47
Service hivernal des routes communales	47
IMPRESSUM	48



MOT DU CONSEIL COMMUNAL

Voilà presque une année que la commune de Bois-d'Amont est née. Beaucoup de travail a déjà été accompli : toutes les commissions ont été nommées, plusieurs règlements communaux ont déjà été approuvés, d'autres le seront encore lors de la prochaine assemblée communale et de l'année à venir.

Le travail ne va pas manquer, mais nous sommes prêts, aussi bien à l'administration qu'au sein du Conseil pour faire face à ces échéances.

Même si les conditions sanitaires se sont améliorées, tout n'a pas toujours été facile mais nous avons toujours pu et su nous adapter pour que rien n'entrave le bon fonctionnement de la commune.

Nous avons dû faire face dans les deux écoles à des fermetures de classes ainsi qu'à des mises en quarantaine, mais grâce à la collaboration de tous et à une bonne organisation, les enfants ont pu bénéficier de l'enseignement à distance. Le port du masque dans les transports scolaires pour les plus petits aussi a été recommandé durant une période, ce qui a permis de reprendre un rythme normal très rapidement.

La mise en place de Bois-d'Amont Solidaire permettra à nos aînés/es de bénéficier de divers services tels que repas à domicile, gratuité d'un 11^{ème} repas dans nos deux restaurants villageois, ainsi que d'autres services et activités que vous retrouverez dans les pages ci-après réservées aux Seniors.

Le Conseil communal remercie les enseignants, le personnel communal, les membres des différentes commissions et toutes les personnes ayant œuvré d'une manière ou d'une autre pour la commune.

Il tient également à vous souhaiter à toutes et tous, avec un peu d'avance, de très bonnes fêtes de fin d'année et au plaisir de vous rencontrer nombreuses et nombreux lors de la prochaine assemblée communale.

Pour le Conseil communal
Patricia Dousse, Vice-syndique



ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la commune de Bois-d'Amont sont convoqués en Assemblée communale du budget le

**lundi 13 décembre 2021 à 20.00 heures au
Centre sportif de Le Mouret, route d'Oberried 6**

1. Approbation du **procès-verbal** de l'Assemblée communale des comptes du 31 mai 2021 (il ne sera pas lu)
2. **Budget 2022**
 - 2.1 **Investissements**
 - 2.1.1 Approbation d'un investissement de CHF 90'000.- pour l'**acquisition d'un tracteur communal**
 - 2.1.2 Approbation d'un investissement de CHF 155'000.- pour la **création d'un collecteur d'eaux claires pour le secteur du PAD Péloula, Arconciel**
 - 2.1.3 Approbation d'un investissement de CHF 440'000.- pour la **mise en séparatif du secteur La Dey - Le Pelleret à Arconciel – 2^{ème} partie**
 - 2.2 **Compte de résultat** (fonctionnement)
 - 2.3 Rapport de la **commission financière**
 - 2.4 **Approbation**
3. Présentation de la **planification financière** 2023-2027
4. **Décompte d'investissement** remplacement du bar de l'Auberge du Château, Ependes
5. Approbation du **Règlement sur le droit de cité communal** (il ne sera pas lu)
6. Approbation du **Règlement** relatif à la perception d'un impôt sur les **appareils de jeu** et sur les **appareils automatiques de distribution** (il ne sera pas lu)
7. Approbation du **Règlement** communal sur la détention et l'imposition des **chiens** (il ne sera pas lu)
8. Approbation du **Règlement** relatif à la participation communale aux coûts des **contrôles et soins dentaires scolaires** (il ne sera pas lu)
9. Approbation du **Règlement** relatif à la **distribution de l'eau potable** (il ne sera pas lu)
10. Approbation du **Règlement** relatif à l'**évacuation et à l'épuration des eaux** (il ne sera pas lu)



11. Approbation de la modification de l'article 30 des **statuts** du **Réseau Santé Sarine (RSS)** (ils ne seront pas lus)
12. Approbation des modifications des **statuts de l'Association de la Crèche Capucine** (ils ne seront pas lus)
13. Présentation de l'étude de faisabilité d'un **chauffage à distance** au centre du village d'Arconciel
14. Informations et **divers**

Les documents se rapportant à l'ordre du jour sont consultables sur le site Internet **www.bois-damont.ch** et auprès du secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

Informations importantes COVID-19

Selon les recommandations sanitaires en vigueur dues au COVID-19, le pass sanitaire n'est pas demandé pour l'organisation d'une assemblée législative, mais la salle doit être organisée de manière à respecter les règles de distanciation sociale entre les personnes. C'est pourquoi le choix du Conseil communal de Bois-d'Amont s'est à nouveau porté sur le Centre sportif de Le Mouret.

Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans la salle et durant toute l'assemblée.

Le plan de protection élaboré à cet effet est consultable sur le site Internet de la commune **www.bois-damont.ch** ainsi qu'à l'administration communale dix jours avant l'assemblée. Nous vous invitons à le consulter.



2. Budget 2022

L'élaboration d'un budget communal n'est jamais une tâche simple. Construit à près de 66% de charges liées (postes 33, 35 et 36 ci-après), ce dernier doit surtout traiter des besoins directs de la commune. Le Conseil communal a anticipé cet exercice en gardant régulièrement un œil sur le budget 2021 et en procédant à un bouclage intermédiaire. Considérant qu'il ne s'agit ici que du second budget que la commune soumet à sa population, une attention toute particulière a été apportée à l'analyse et à la relecture du plus grand nombre d'objets possible.

2.1 Investissements

Le budget des investissements 2022 comprend trois objets soumis à l'approbation de l'Assemblée. Les autres objets listés correspondent à des investissements dont l'inscription au budget permet d'identifier la volonté du Conseil de les présenter lors d'une prochaine assemblée communale.

Un résumé du budget des investissements 2022 de la commune de Bois-d'Amont est exposé ci-dessous. Les investissements mentionnés dans les points suivants seront présentés dans le détail et soumis à l'approbation de l'Assemblée. Les différents futurs projets le seront de manière plus succincte.

Budget 2022	
	Dépenses Recettes
0 Administration générale	
Arconciel, Complexe communal - Remplacement CAD actuel centre village avec possibilité extension	300'000.00
6 Transports et communication	
Ependes, Aménagement chemin piétonnier route de Sales	150'000.00
Ependes, Aménagement Pré du Château	60'00.00
Arconciel, Chemin piéton école	30'000.00
Acquisition d'un nouveau tracteur communal	90'000.00
Installation de bornes pour véhicules électriques	25'000.00
7 Protection et aménagement de l'environnement	
Arconciel, Assainissement secteur La Dey - Le Pelleret, 2 ^{ème} partie	440'000.00
Arconciel, Construction collecteur EC secteur Péloula	155'000.00
Taxes de raccordement « nouvelles constructions »	50'000.00

Budget 2022

Dépenses | Recettes

8 Economie publique

Extension chemin pédestre forêt Bois de la Molleyre et mise en place de bancs
55'000.00 |

Total des charges

1'305'000.00 |

Total des revenus

50'000.00

Investissement net

1'255'000.00 |

2.1.1 Approbation d'un investissement de CHF 90'000.- pour l'acquisition d'un tracteur communal

Un investissement avait été envisagé par l'ancienne commune d'Ependes afin de remplacer son tracteur communal. En effet, il est nécessaire et urgent de remplacer le tracteur actuel qui devient obsolète et dont la réparation n'est plus possible.

Le Conseil communal, après évaluation de plusieurs offres, propose à l'Assemblée d'accepter un crédit de CHF 90'000.- pour cet achat.

Plan de financement

Coût estimé | CHF 90'000.-
Financement | Liquidités

Charges financières

Amortissement dès 2023 | 10%, CHF 9'000.-

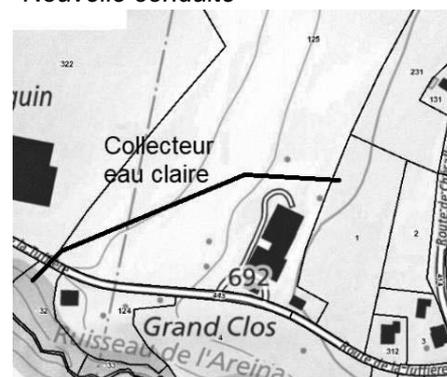
2.1.2 Approbation d'un investissement de CHF 155'000.- pour la création d'un collecteur d'eaux claires pour le secteur PAD Péloula, Arconciel

Une nouvelle zone à bâtir va être ouverte prochainement dans ce secteur. La commune va mettre à disposition un point de raccordement pour l'évacuation des eaux claires nécessitant une conduite d'environ 270 mètres. Sur la base du règlement communal relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux, le financement de ces travaux sera couvert par les entrées de la taxe unique de raccordement.

Situation



Nouvelle conduite



Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter un crédit de CHF 155'000.- pour la réalisation de ces travaux.

Plan de financement

Coût estimé	CHF 155'000.-
Financement	Réserves

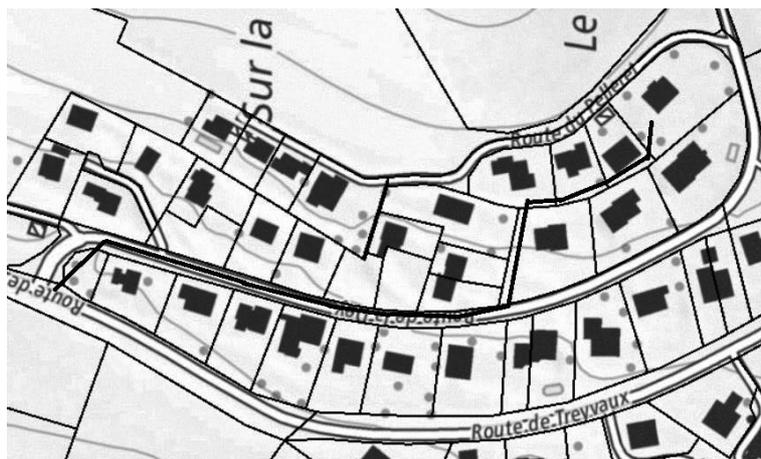
Charges financières

Amortissement dès 2023	1.25%, CHF 1'937.50
------------------------	---------------------

2.1.3 Approbation d'un investissement de CHF 440'000.- pour la mise en séparatif du secteur La Dey - Le Pelleret à Arconciel – 2^{ème} partie

L'ancienne commune d'Arconciel avait initialisé la mise en séparatif du secteur La Dey - Le Pelleret. La première partie a été réalisée en 2020 et le décompte final a été présenté lors de l'assemblée communale du mois de mai 2021. La deuxième partie, prévue en 2022, prend en compte les habitations de la partie en amont de la route ainsi qu'une partie des habitations de la route du Pelleret. Cependant, le démarrage de ces travaux a dû être anticipé, car le collecteur d'eaux mélangées passait sous une construction privée qui a débuté au printemps 2021.

Tracé schématique de la conduite



Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter un crédit de CHF 440'000.- pour la réalisation de ces travaux.

Plan de financement

Coût estimé	CHF 440'000.-
Financement	Réserves

Charges financières

Amortissement dès 2023	1.25%, CHF 5'500.-
------------------------	--------------------

2.2 Compte de résultat (fonctionnement)

L'introduction du nouveau plan comptable MCH2 modifie la forme donnée aux comptes et aux budgets communaux, à savoir que ces derniers ne sont plus présentés par chapitre (ou fonctions), mais par nature. Le résumé ci-dessous reprend cette forme.

La présentation recommandée par cette nouvelle norme intègre totalement les charges et revenus de comptabilités secondaires. Pour notre commune, celles-ci regroupent notamment le Cercle scolaire, le CSPi Petite Sarine, l'AES et le Fonds Antoine Dousse. Ceci signifie notamment que les charges de personnel de ces différentes entités se retrouvent dans les sous-chapitres 300 et 301. Jusqu'ici, avec une présentation par chapitre, ces charges étaient ventilées dans les sous-chapitres correspondant aux comptabilités et présentaient globalement des résultats nuls. Des explications complémentaires seront données lors de l'assemblée.

	Budget 2021		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	1'364'447.00		1'350'025.00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'112'546.00		2'129'388.00	
33 Amortissement du patrimoine administratif	819'327.00		878'673.00	
34 Charges financières	103'000.00		83'670.00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	257'404.00		310'526.00	
36 Charges de transfert	5'306'925.00		5'722'243.00	
40 Revenus fiscaux		5'819'300.00		5'895'400.00
42 Taxes		1'106'875.00		1'313'660.00
43 Revenus divers		1'500.00		0.00

	Budget 2021		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
44 Revenus financiers		591'255.00		596'027.00
45 Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux		17'973.00		29'809.00
46 Revenus de transfert		1'524'867.00		1'588'412.00
48 Revenus extraordinaires		811'128.00		784'982.00
Total des charges	9'963'650.00		10'474'525.00	
Total des revenus		9'872'897.00		10'208'290.00
Excédent de charges		90'753.00		266'235.00

Ce deuxième budget du compte de résultat de la commune de Bois-d'Amont présente un total de charges de CHF 10'474'525.00 pour une somme de produits de CHF 10'208'290.00, soit un excédent de charges de CHF 266'235.00, représentant environ 2.5% des charges totales. Avec l'introduction de la nouvelle loi sur les finances communales, le jalon fixé précédemment à 5% ne s'applique plus et n'est plus le déclencheur d'une adaptation du taux d'impôts. Se référant aux nouvelles normes comptables introduites par MCH2, ce résultat induira un prélèvement à la fortune communale équivalent à l'excédent de charges.

Dans la nouvelle norme MCH2, il existe également une présentation des comptes et budgets par chapitres. Dans un but de clarté et afin de mieux comprendre les chiffres ci-dessus, vous trouverez ci-après un aperçu du budget 2022 pour la commune de Bois-d'Amont sur la base des chapitres définis dans les nouvelles normes comptables.

Pour l'année 2022, le budget de fonctionnement de la commune de Bois-d'Amont, structuré sur la base des fonctions, se présente de la manière suivante :

	Budget 2021		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1'679'899.00	882'228.00	1'583'229.00	912'299.00
011/012 Législatif et exécutif	112'810.00	0.00	113'708.00	0.00
021/022 Administration des finances et services généraux	843'566.00	30'500.00	752'185.00	55'717.00
<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la charge du personnel pour l'administration par rapport à une estimation pessimiste pour 2021 • Frais uniques de mise en place de nouveaux logiciels, uniquement pour 2021 				
029 Immeubles administratifs	723'523.00	851'728.00	717'336.00	856'582.00
<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation dans l'amortissement de certains bâtiments • Réévaluation des charges d'entretien 				
1 Ordre et sécurité publics, défense	341'749.00	262'545.00	331'026.00	265'470.00
150 Service du feu	324'732.00	262'045.00	326'139.00	265'420.00
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des charges d'amortissement • Légère diminution du budget du Corps de sapeurs-pompiers 				
160 Défense	17'017.00	500.00	4'887.00	50.00
<ul style="list-style-type: none"> • Dissolution de l'organe de conduite et adaptation de l'organisation régionale 				
2 Formation	3'658'197.00	803'219.00	3'791'363.00	817'639.00
211/212/213/214 Scolarité obligatoire	2'257'701.00	0.00	2'320'803.00	0.00
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des coûts en lien avec la participation communale aux dépenses cantonales des écoles primaires et du cycle d'orientation 				
217 Bâtiments scolaires	358'856.00	136'899.00	372'724.00	127'227.00
<ul style="list-style-type: none"> • Uniformisation des charges d'entretien sur les 2 sites scolaires 				
218 Accueil extrascolaire	290'300.00	224'600.00	299'677.00	230'422.00
<ul style="list-style-type: none"> • Ajout de tranches horaires supplémentaires • Légère diminution des frais de conciergerie • Adaptation de la participation de la commune partenaire 				

	Budget 2021		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
219 Cercle scolaire intercommunal	442'720.00	441'720.00	461'990.00	459'990.00
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre d'heures de piscine offertes aux enfants pour répondre aux exigences (ouverture de la piscine de Marly à la rentrée) Mise à disposition de matériel informatique répondant aux attentes actuelles Diminution des contributions communales aux services de logopédie et de psychologie 				
22/23 Ecoles spécialisées et formation professionnelle	308'620.00	0.00	336'169.00	0.00
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la participation communale aux institutions spécialisées 				
3 Culte, sport et loisirs	250'568.00	87'675.00	285'622.00	102'157.00
32 Culture	46'500.00	0.00	47'050.00	0.00
34 Sport et loisirs	204'068.00	87'675.00	238'572.00	102'157.00
<ul style="list-style-type: none"> Participation communale à la nouvelle piscine de Marly 				
4 Santé	854'858.00	16'000.00	1'098'534.00	12'000.00
41 Hôpitaux, établissements médico-sociaux	558'916.00	0.00	801'618.00	0.00
<ul style="list-style-type: none"> Ajout de la position manquante lors de l'établissement du budget 2021 				
42 Soins ambulatoires	273'492.00	0.00	282'066.00	0.00
43 Prévention	22'450.00	16'000.00	14'850.00	12'000.00
<ul style="list-style-type: none"> Réévaluation des frais en lien avec le service dentaire scolaire 				
5 Prévoyance sociale	1'182'489.00	7'200.00	1'237'241.00	7'200.00
52 Invalidité	596'520.00	0.00	640'123.00	0.00
53 Vieillesse et survivants	0.00	2'000.00	0.00	2'000.00
54 Famille et jeunesse	173'749.00	0.00	188'468.00	0.00
55 Chômage	38'650.00	0.00	39'310.00	0.00

	Budget 2021		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
57 Aide sociale et domaine de l'asile	373'070.00	5'200.00	369'340.00	5'200.00
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation générale mesurée des charges cantonales et régionales en lien avec la prévoyance sociale 				

6 Trafic et télécommunication

	735'000.00	184'318.00	738'354.00	167'265.00
61 Circulation routière	588'693.00	159'318.00	589'441.00	142'265.00
<ul style="list-style-type: none"> Légère augmentation des charges d'entretien des routes communales 				
62 Transport publics	146'307.00	25'000.00	148'913.00	25'000.00

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

	1'172'177.00	1'014'427.00	1'314'688.00	1'159'099.00
71 Approvisionnement en eau	223'006.00	223'006.00	343'394.00	343'394.00
<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des produits sur la base des nouveaux tarifs, avec attribution au fonds de maintien de la valeur des installations 				
72 Traitement des eaux usées	540'959.00	540'959.00	555'787.00	555'787.00
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des charges d'entretien Augmentation de la participation à l'association régionale Adaptation des produits sur la base des nouveaux tarifs, avec attribution au fonds de maintien de la valeur des installations 				
73 Gestion des déchets	262'372.00	195'013.00	259'479.00	199'413.00
<ul style="list-style-type: none"> Légère réduction des frais de transport pour les déchets triés Impossibilité de facturer la TVA sur les taxes perçues et disparités des tarifs de base dans les 3 villages 				
741/771/790 Correction de cours d'eau, cimetières et aménagement du territoire	145'841.00	55'449.00	156'028.00	60'505.00
<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'entretien supplémentaire Uniformisation des budgets des 2 cimetières Mise à jour des charges d'amortissement 				

8 Economie publique

	33'713.00	17'973.00	60'618.00	59'218.00
81 Agriculture	400.00	0.00	29'809.00	29'409.00
<ul style="list-style-type: none"> Amortissement des investissements en lien avec les voies de communication à vocation agricole 				



	Budget 2021		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
82 Sylviculture	17'973.00	17'973.00	14'809.00	14'809.00
• Entretien du domaine forestier communal				
84 Tourisme	15'340.00	0.00	16'000.00	15'000.00
9 Finances et impôts				
	55'000.00	6'597'311.00	33'850.00	6'705'943.00
91 Impôts	51'000.00	5'867'100.00	26'000.00	5'944'400.00
• Evaluation des recettes sur la base des statistiques cantonales, analyses internes et prévisions				
93 Péréquation financière intercommunale	0.00	576'861.00	0.00	606'713.00
• Augmentation sur la base des calculs de l'Etat				
95 Part aux recettes sans affectation	4'000.00	152'200.00	3'850.00	153'680.00
96 Administration de la fortune et de la dette	0.00	500.00	4'000.00	500.00
• Réduction des limites des établissements financiers pour le prélèvement d'un intérêt négatif				
97 Redistributions	0.00	650.00	0.00	650.00
Total des charges				
	9'963'650.00		10'474'525.00	
Total des produits				
		9'872'897.00		10'208'290.00
Excédent de charges				
		90'753.00		266'235.00

Une majorité des revenus de notre commune est issue des différents impôts. Pour 2022, basées sur les statistiques fournies par l'Etat et les acomptes facturés durant l'année, les projections réalisées voient les produits totaux des impôts s'additionner à CHF 5'944'400.00, soit CHF 5'270'000.00 d'impôts communaux ordinaires et CHF 674'400.00 d'impôts communaux spéciaux. Ces derniers sont extrêmement variables et doivent être évalués avec prudence.

Des explications et informations complémentaires seront données lors de l'assemblée du 13 décembre prochain.

4. Décompte d'investissement remplacement du bar de l'Auberge du Château, Ependes

Afin d'améliorer sensiblement le confort des clients et des employés de l'Auberge du Château à Ependes, l'Assemblée communale de Bois-d'Amont a approuvé au printemps 2021 un investissement de CHF 55'000.- pour remplacer l'intégralité du bar de l'établissement (comptoir à l'accueil), y compris la majorité des équipements qu'il contient (chambre froide, cave à vin, etc.).

Le Conseil communal avait demandé quatre offres et son choix s'est porté sur celle de la société Gilbert l'Homme SA à Mézières en raison du meilleur rapport qualité / prix.

Le dépassement budgétaire fera l'objet d'une explication détaillée lors de l'assemblée communale.

	Budget	Compte	Diff
Démontage et évacuation de l'existant	3'500.00 CHF	3'500.00 CHF	0%
Agencement arrière du bar (avec évier, cave à vin et éclairage LED)	11'000.00 CHF	12'202.00 CHF	+11%
Agencement avant du bar	8'000.00 CHF	10'090.00 CHF	+26%
Boutelier suspendu (avec éclairage LED)	8'500.00 CHF	8'500.00 CHF	0%
Bloc froid	13'000.00 CHF	13'600.00 CHF	+5%
Tablettes en quartz	8'000.00 CHF	9'870.00 CHF	+23%
Divers et imprévus	3'000.00 CHF	6'660.00 CHF	+122%
Total	55'000.00 CHF	64'422.00 CHF	+17%

Dans le cadre de la fusion des communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes, la commune de Bois-d'Amont se voit impartir un délai de 2 ans pour refaire l'ensemble de ses règlements communaux. L'Assemblée communale du 13 décembre prochain sera l'opportunité pour l'exécutif de soumettre six nouveaux règlements à l'approbation des citoyennes et citoyens de la commune.

Les règlements soumis à approbation ne seront pas lus lors de l'assemblée et les documents y relatifs sont à disposition auprès de l'administration communale et sur le site Internet de la commune dix jours avant l'assemblée.

5. Approbation du Règlement sur le droit de cité communal

Le Règlement sur le droit de cité communal est basé sur le règlement-type et ne comporte que peu de changements par rapport aux règlements communaux actuels des trois communes fusionnées.

Ce Règlement a fait l'objet d'un examen préalable par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF). Le Conseil communal recommande à l'Assemblée de l'approuver.

6. Approbation du Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques de distribution

Avec l'objectif d'uniformiser le traitement et la tarification sur les trois villages de la commune, le Conseil communal propose de soumettre à la population un nouveau Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques de distribution. Il s'agit globalement d'une mise à jour de règlements déjà en vigueur dans les villages d'Arconciel et Ependes.

Ce Règlement a fait l'objet d'un examen préalable par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF). Le Conseil communal recommande à l'Assemblée de l'approuver.

7. Approbation du Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens

Le Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens est basé sur un règlement-type. Son établissement avait déjà été discuté par le Comité de pilotage avant la fusion.

Ce Règlement a fait l'objet d'un examen préalable par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF). Le Conseil communal recommande à l'Assemblée de l'approuver.

8. Approbation du Règlement relatif à la participation communale des coûts des contrôles et soins dentaires scolaires

Le Règlement relatif à la participation communale des coûts des contrôles et soins dentaires scolaires est basé sur le règlement-type et ne comporte que peu de changements par rapport aux règlements communaux actuels des trois communes fusionnées.

Aussi, le Conseil communal s'est penché sur la question des traitements orthodontiques et a adapté les articles y relatifs.

Ce Règlement a fait l'objet d'un examen préalable par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Le Conseil communal recommande à l'Assemblée de l'approuver.

9. Approbation du Règlement relatif à la distribution de l'eau potable

Le Règlement relatif à la distribution de l'eau potable est basé sur un règlement-type. L'établissement d'un règlement pour la commune fusionnée a été amorcé par le comité de pilotage de la fusion, qui l'avait présenté en 2020 déjà aux différents services cantonaux. Leurs retours demandaient de prouver que les montants des taxes correspondaient bien aux charges communales.

Par souci de compréhension, le Conseil communal a voulu utiliser la même manière de calcul pour les taxes d'eau potable et usée. Le modèle de calcul se base pour environ 30% sur les équivalents-habitants et le solde sur la surface constructible pondérée. Etant donné que les PAL sont actuellement différents sur les trois villages, il a été nécessaire de créer un indice virtuel que vous trouverez dans l'annexe 2 dudit Règlement.



Le Conseil communal a invité la population à une séance d'information le 3 novembre dernier, à laquelle une septantaine de personnes a participé. Le Conseil communal souhaite fixer des taxes au plus proche de la réalité sur la base de la planification financière et des besoins réels, c'est pourquoi il propose d'introduire un article permettant de les recalculer dans la limite des maxima tous les deux ans.

Aussi, un outil de calcul a été mis en ligne sur le site Internet de la commune – www.bois-damont.ch/2021/11/estimez-votre-facture-deau/ – lequel vous permet d'estimer les taxes qui vous seront facturées dès 2022.

Ce Règlement a fait l'objet d'un examen préalable par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), ainsi que par le Surveillant des prix. Le Conseil communal recommande à l'Assemblée de l'approuver.

Table des tarifs

	Maximum selon règlement	Valable pour 2 ans
Taxe de raccordement		
En zone	15.-/m ² pondéré	12.-/ m ² pondéré
Hors zone	15.-/m ² pondéré	12.-/ m ² pondéré
Surface de la parcelle jusqu'à concurrence d'une surface maximale de 1'000 m ² et d'un indice théorique fixé à 0.6		
Taxe de base annuelle		
Parcelle raccordée	0.15/m ² pondéré 10.-/EH	0.10/ m ² pondéré 8.-/EH
Parcelle non-raccordée	0.10/m ² pondéré	0.06/ m ² pondéré
Taxe de base annuelle hors zone		
	0.15/m ² pondéré 10.-/EH	0.10/ m ² pondéré 8.-/EH
Surface de la parcelle jusqu'à concurrence d'une surface maximale de 1'000 m ² et d'un indice théorique fixé à 0.6		
Taxe d'exploitation		
	1.90.-/m ³	1.48/ m ³

10. Approbation du Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

Comme indiqué plus haut s'agissant du Règlement sur l'eau potable, la méthode de calcul ne change pas. Tout au long des années, ce poste a bien été géré et nous permet de disposer d'une réserve d'environ 3.2 millions de francs, laquelle couvre la majeure partie des investissements projetés dans les cinq années à venir.

Ce Règlement a fait l'objet d'un examen préalable par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), ainsi que par le Surveillant des prix. Le Conseil communal recommande à l'Assemblée de l'approuver.

Table des tarifs

	Maximum selon règlement	Valable pour 2 ans
Taxe unique de raccordement		
	25.-/m ² pondéré 500.-/EH	20.-/ m ² pondéré 400.-/EH
Taxe de base annuelle		
Parcelle raccordée	0.40/m ² pondéré 22.-/EH	0.30/ m ² pondéré 18.-/EH
Parcelle non-raccordée	0.25/m ² pondéré	0.20/ m ² pondéré
Taxe de base annuelle hors zone		
	0.40/m ² pondéré 22.-/EH	0.30/ m ² pondéré 18.-/EH
Surface de la parcelle jusqu'à concurrence d'une surface maximale de 1'000 m ² et d'un indice théorique fixé à 0.6		
Taxe d'exploitation		
	2.20.-/m ³	1.79/m ³



11. Approbation de la modification de l'article 30 des statuts du Réseau Santé Sarine (RSS)

Le 25 septembre 2019, l'assemblée des délégués du RSS a accepté la modification de l'article 30 alinéa 2 lettre a des statuts portant sur une limite d'endettement à 60 millions de francs.

Le 26 septembre 2021, en votation populaire, les Sarinois/es ont accepté à 86.17% un crédit de CHF 49,7 millions permettant notamment la rénovation et l'extension du Home médicalisé de la Sarine, ainsi que la construction d'une nouvelle centrale d'ambulances pour le district.

Conformément à l'article 113 de la Loi sur les communes, cette modification doit être soumise à l'approbation des législatifs communaux. Cela aurait dû être mis en votation en assemblée communale de décembre 2020 dans les trois anciennes communes, mais a été reporté en 2021 en raison de la fusion.

Le Conseil communal de Bois-d'Amont vous propose d'accepter la modification de l'article 30 alinéa 2 lettre a des statuts du RSS.

12. Approbation des modifications des statuts de l'Association de la Crèche Capucine

L'introduction de la nouvelle loi sur les finances communale impose non seulement aux communes l'utilisation de la nouvelle norme comptable MCH2 mais également à toutes les associations de communes. Pour Bois-d'Amont et la région, il s'agit dans un premier temps de l'Association de la Crèche Capucine. Cette modification introduit la nécessité de créer une commission financière pour la revue des comptes et du budget de l'Association.

La fusion des trois anciennes communes et son impact sur l'organisation de la crèche doivent également être intégrés. C'est pourquoi le comité de l'Association a modifié les statuts de cette dernière pour répondre à ces deux besoins. Il en a profité pour toiler quelques articles.

Le Conseil communal de Bois-d'Amont vous propose d'accepter les modifications des statuts de l'Association de la Crèche Capucine.

13. Présentation de l'étude de faisabilité d'un chauffage à distance au centre du village d'Arconciel

L'installation de chauffage à distance (CAD) à copeaux de bois du complexe communal d'Arconciel, réalisée en 1991, est hors service depuis fin 2019 en raison de coûts de maintenance qui devenaient très élevés avec, à terme, un changement complet des pièces principales les plus onéreuses.

Anticipant une décision qui devait être inéluctable, l'ancienne commune d'Arconciel a lancé début 2019 une étude visant à remplacer la centrale de chauffage pour les besoins des bâtiments communaux, de l'Auberge des Trois Sapins, ainsi que du bâtiment scolaire encore chauffé au mazout. Mi 2020, l'étude a été mise à jour avec une possible extension à quelques habitations proches du centre du village.

En parallèle, une deuxième étude a été lancée en 2020 pour évaluer le potentiel de raccordement dans le village d'Arconciel, les possibilités de production, de réseau, et de faisabilité. Cela a démontré la pertinence de poursuivre la réflexion en s'appuyant sur une prospection permettant de sonder l'intérêt des propriétaires du centre du village pour un éventuel CAD villageois. Après la consultation fin 2020, un rapport a été établi pour dégager quelques pistes et variantes possibles pour le développement d'un CAD. Ce rapport a été finalisé durant l'été 2021, puis, après consultation de la commission de l'énergie, validé par le Conseil communal en octobre 2021.

L'ancienne commune d'Arconciel avait été précurseur pour réaliser il y a 30 ans un CAD à base de bois, ressource locale de nos forêts. Les communes ont un devoir d'exemplarité pour les énergies renouvelables. Les lois tant fédérales que cantonales les rendront obligatoires à court ou moyen terme.

La situation actuelle du projet et les conclusions de l'analyse du Conseil communal seront présentées à l'Assemblée communale.



ADMINISTRATION

FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL DURANT LES FÊTES DE FIN D'ANNEE



Le bureau communal sera fermé du 27 au 31 décembre 2021.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année !

Commissions communales

Vous trouverez ci-dessous les commissions communales, aujourd'hui toutes constituées.

Commission financière

La commission financière examine les propositions de dépenses d'investissement. Elle propose au Conseil communal un organe de révision. La commission étudie également les propositions de modification du taux des impôts.

M. Jacques Rohrer	Président – Senèdes
Mme Isabelle Angelical	Secrétaire – Arconciel
M. Philippe Bapst	Membre – Ependes
M. François Carballet	Membre – Arconciel
M. Jacques Clément	Membre – Ependes

Commission du contentieux

Le Conseil communal est responsable de l'encaissement de toutes les taxes perçues par la commune. Il met en place une commission interne chargée d'examiner les cas en suspens et litigieux.

Mme Isabelle Baechler	Collaboratrice service des finances
M. Alexis Clément	Conseiller communal
M. Patrick Gendre	Syndic
M. Didier Perrin	Administrateur des finances



Commission intercommunale scolaire (CIS)

Bois-d'Amont et Ferpicloz

La CIS se compose du responsable du dicastère des écoles de chaque commune et du responsable d'établissement. Elle se réunit une fois par mois. Elle établit et gère le budget, répartit les classes entre les différents bâtiments scolaires ainsi que les élèves dans les classes.

Mme Patricia Dousse
Mme Sophie Vitali
Mme Nadia Gumy

Conseillère communale Bois-d'Amont
Conseillère communale Ferpicloz
Directrice

Conseil des parents

Bois-d'Amont et Ferpicloz

Le Conseil des parents est composé d'une majorité de parents d'élèves fréquentant l'établissement, du/de la Directeur/trice, d'une personne au moins représentant le Corps enseignant et de personnes représentant les Autorités communales. Cet organe consultatif sert à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents. Espace d'échanges et de propositions, il peut également remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement et, après concertation avec le/la Directeur/trice, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.

Mme Aline Alvarez
Mme Sandrine Brodard
Mme Valérie Broillet
Mme Sophie Chassot
Mme Sylvie Clément
M. Cédric Daucourt
Mme Patricia Dousse
Mme Nadia Gumy
Mme Marie-Claude Sturzenegger
Mme Isabelle Suchet
Mme Sophie Vitali

Parent, Ferpicloz
Parent, Arconciel
Parent, Ependes
Parent, Arconciel
Parent, Ependes
Parent, Arconciel
Conseillère communale Bois-d'Amont
Directrice
Enseignante
Enseignante
Conseillère communale Ferpicloz

Commission intercommunale de l'Accueil extrascolaire (AES)

Bois-d'Amont et Ferpicloz

La commission de l'AES se compose du responsable du dicastère des écoles de chaque commune et du/de la responsable de l'AES. Elle se réunit une fois par mois. Elle administre et organise la gestion de la structure, établit le budget et le cahier des charges du personnel, mène à bien les procédures d'engagement, valide les inscriptions des enfants et fixe les horaires d'ouverture.

Mme Patricia Dousse
Mme Sophie Vitali
Mme Nicole Garraux

Conseillère communale Bois-d'Amont
Conseillère communale Ferpicloz
Responsable AES



Commission des naturalisations

Elle s'occupe de l'examen des dossiers et des entretiens avec les requérants.

Mme Chantal Pasquier	Présidente – Arconciel
Mme Birgit Clément	Vice-présidente - Secrétaire – Ependes
M. Raymond Baraké	Membre – Arconciel
Mme Patricia Horner	Conseillère communale
Mme Stéphanie Monney	Membre – Senèdes

Commission de Bois-d'Amont Solidaire

Cette commission a été créée essentiellement pour les besoins des Seniors de la commune, ceci en complément à la législation fédérale et cantonale. Elle a pour but de veiller à l'intégration des Seniors dans la société, de favoriser leur autonomie, de prendre en considération leurs besoins et leurs compétences.

Mme Patricia Horner	Présidente – Conseillère communale
Mme Ursula Apothéloz	Membre – Arconciel
M. Raymond Baraké	Membre – Arconciel
M. Bruno Clément	Membre – Ependes
M. Pierre Flüeler	Membre – Ependes
Mme Danièle Haering	Membre – Arconciel

Commission de gestion du Fonds Antoine Dousse

Bois-d'Amont, Ferpicloz, Le Mouret, Marly, Pierrafortscha, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly

Le Fonds Antoine Dousse a pour but de venir en aide aux personnes nécessiteuses des communes précitées en sus des subsides que pourrait verser une institution de droit public (Confédération, Canton, Commune) ou tout autre institution.

M. Jean-Louis Sciboz	Président – Treyvaux
Mme Gisèle Marthe	Secrétaire-caissière – Le Mouret
Mme Sybille Buvary	Conseillère communale – Ferpicloz
M. Patrick Gendre	Syndic – Bois-d'Amont
Mme Patricia Horner	Conseillère communale – Bois-d'Amont

Commission de l'aménagement du territoire

Le Conseil communal est responsable de l'aménagement local. Il met en place cette commission chargée de proposer l'élaboration du plan d'aménagement.

Mme Isabelle Baiutti	Présidente – Ependes
M. Alexandre Oberholzer	Vice-président – Conseiller communal
Mme Magalie Bapst	Membre – Senèdes
M. Charly Cotting	Membre – Ependes
M. Samuel Kolly	Conseiller communal
M. Marc Monney	Conseiller communal
M. Vincent Python	Membre – Arconciel
Mme Catherine Python Progin	Membre – Arconciel
M. Marc Wohlhauser	Membre – Ependes
Mme Laetitia Weber	Secrétaire – Resp. service technique



Commission de l'énergie

La commission de l'énergie soutient le Conseil communal à la préparation de dossiers, élabore des concepts et des projets sur mandat du Conseil communal, contrôle annuellement l'exploitation des bilans d'énergie et l'évolution des consommations du patrimoine communal et établit un rapport à l'attention du Conseil communal.

Les buts de ces actions sont de tendre vers la suppression de la consommation de combustibles fossiles d'ici 2030 pour les bâtiments communaux, diminuer la consommation d'électricité par rapport à l'année de référence 2020 pour les infrastructures communales, augmenter l'utilisation et la production d'énergies renouvelables, favoriser l'autoconsommation énergétique des installations et bâtiments communaux et encourager le développement des projets privés dans le domaine du renouvelable (par ex. PAC, photovoltaïque, CAD).

M. Richard Pasquier	Président – Arconciel
M. Alexandre Oberholzer	Vice-président – Conseiller communal
M. Alexis Clément	Conseiller communal
M. Richard Phillips	Membre – Ependes
Mme Rachel Rumo	Membre – Senèdes

Commission technique

La commission technique assure la vue d'ensemble et la coordination des dossiers liés aux dicastères de l'aménagement du territoire, des constructions, des bâtiments communaux, de l'eau potable, de l'épuration, de la gestion des déchets, des routes et du trafic régional. Elle analyse les dossiers, évalue les actions à prendre et préavise au Conseil communal.

M. Alexis Clément	Conseiller communal
M. Samuel Kolly	Conseiller communal
M. Marc Monney	Conseiller communal
M. Alexandre Oberholzer	Conseiller communal
Mme Laetitia Weber	Responsable technique

Commission de bâtisse pour routes AF - secteur Arconciel

La commission de bâtisse des routes AF (secteur Arconciel) a pour mission de mener à son terme le grand projet de réfection des routes à vocation agricole pour le secteur d'Arconciel. Elle est le trait d'union entre l'ancien village d'Arconciel et la nouvelle commune de Bois-d'Amont.

M. Samuel Kolly	Conseiller communal
M. Dominique Roulin	Membre
Mme Laetitia Weber	Responsable technique

Commission intercommunale du cimetière d'Ependes

Elle veille au bon entretien du cimetière.

M. Alexis Clément	Conseiller communal Bois-d'Amont
M. Nicolas Berset	Conseiller communal Ferpicloz
M. Jean-Marc Clément	Représentant de la paroisse
M. Alexandre Cotting	Membre



Autres contacts

M. Carlos De Jesus Vieira	Employé communal service des bâtiments	078 410 96 76
M. Frédéric Clément	Employé communal service des eaux	079 549 48 70
M. Daniel Dintheer	Employé communal service des déchets et voirie	078 410 63 44
Mme Angélique Jenny	Agente AVS	026 564 23 45
Cpl Vincent Flueck	Gendarmerie, Le Mouret	026 305 87 52
Mme Patricia Dousse	Service du feu Service du feu : numéro officiel d'appel	026 564 23 37 079 915 48 00
M. Yves Clément	Spécialiste communal en protection incendie	079 446 84 11
Mme Laetitia Weber	Spécialiste communale en protection incendie	026 564 23 46
M. Norbert Waeber	Fontainier du GAME	079 881 44 56
M. Philippe Bapst	Préposé local à l'agriculture	079 452 87 50
M. Martin Mauron	Garde-faune	079 634 25 62



Du côté de la population



Nombre d'habitants

Au 1^{er} janvier 2021, la commune de Bois-d'Amont comptait 2'310 habitants.



Nouveaux citoyens

La commune souhaite une cordiale bienvenue aux nouveaux citoyens !



Doyenne et doyen de la commune

Germaine Currat, née le 17.12.1923

Noël Philipona, né le 06.09.1925



Jubilaires – 90 ans

Huguette Charrière, le 4 octobre

Bon anniversaire et bonne santé !



Naturalisations

Elena Roulin, le 21.04.2021

Sérgio De Jesus Ferreira Dias, Ana de Morais Miguel Dias et Monica Morais Dias le 23.06.2021

Toutes nos félicitations !



Mariages

Anna Munt et Eric Wilt, le 16.04.2021

Marina et Julien Meier, le 08.05.2021

Charlotte et Romain Sahli, le 08.05.2021

Carole et Gérald Kolly, le 14.05.2021

Kathleen et Samuel Pauchard, le 10.07.2021

Meilleurs vœux aux jeunes mariés !



Naissances

Lena, née le 01.03.2021, fille de Maja Stepien et Christophe Swistak

Lowen, né le 21.04.2021, fils de Anaëlle et François Martins

Luca, né le 10.05.2021, fils de Yasmin et Timothy Sethi

Sergio, né le 12.05.2021, fils de Paulina Mavarez Cardoso et Sergii Poltaretskyi

Yaron, né le 30.05.2021, fils de Manuela et Ramon Kropf

Lilia, née le 02.06.2021, fille de Victoria Li et Reda Mebarki

Chloé, née le 18.06.2021, fille de Sylvie et Frédéric Brügger

Rose, née le 18.06.2021, fille de Estelle et Stéphane Fagnière

Elie, né le 24.06.2021, fils de Marilyn et Denis Brechbühl

Léa, née le 09.07.2021, fille de Stéphanie et Dominique Riedo

Enael, né le 20.07.2021, fils de Chantal Périsset et Samuel Lévy

Samuel, né le 26.08.2021, fils de Charlotte et Romain Sahli

Kilian, né le 07.10.2021, fils de Heidi Aro et Philippe Bapst

Ezio, né le 09.10.2021, fils de Morgane et Stéphane Dévaud

Arthur, né le 12.10.2021, fils de Stéphanie et Fabien Python

Félicitations aux heureux parents !

Décès

Gabrielle Meyer, décédée le 10.05.2021
Jean-Pierre Hayoz, décédé le 12.05.2021
Gérald Bidawid, décédé le 21.07.2021
Jules Clément, décédé le 26.08.2021
Marcel Bongard, décédé le 22.09.2021
Ronald Sautebin, décédé le 23.09.2021
Louis Piller, décédé le 03.10.2021
Jean-Claude Pesse, décédé le 05.11.2021
Lucy Kohler, décédée le 11.11.2021



Sincères condoléances aux familles en deuil.

Un point sur... La fusion

Au début de chaque législature, il est demandé aux élus d'une commune de mettre sur papier leurs objectifs pour les 5 années à venir. Pour Bois-d'Amont, la situation est un peu différente. L'objectif premier du Conseil communal est de construire la nouvelle commune et de mettre en place les services à fournir à la population.

Ces premiers mois d'existence sont l'occasion rêvée pour faire un bref point sur l'avancement de ce travail. Parmi tous les sujets d'importance que les conseillers ont à traiter dans le cadre de cette mise en place, il en existe certains dont la progression peut être mesurée.

Mise à jour des règlements



Transition vers MCH2



Déploiement du nouvel outil métier



Rencontre avec la population / les sociétés locales



Participation aux structures intercommunales



Mise en place de l'administration (bureau, organisation, création de services)



Reprise et suivi des dossiers ouverts dans les 3 communes



Mise en place d'un plan de législature (post 2 premières années)



Mise en place des commissions



Organisation du personnel



Mise à jour des conventions et contrats



Etablissement des PAL pour les trois villages



Il est indéniable que la situation sanitaire des 18 derniers mois empêche le Conseil communal de réaliser une de ses tâches principales, fusion ou pas. Il lui manque en effet de pouvoir aller à la rencontre des gens et de pouvoir échanger avec la population. L'objectif a été donné de faire, par le dialogue avec les citoyennes et citoyens de Bois-d'Amont, un premier bilan du travail réalisé.

Ces jauges sont relativement empiriques et ne représentent peut-être pas la perception que peuvent avoir les habitants de la commune de l'avancée et de la mise en place de la nouvelle commune.

Dans l'ensemble, les buts qui avaient été fixés pour 2021 seront atteints ou dépassés. Non des moindres, le Comité de pilotage et le Conseil communal ont défini des jalons de telle sorte que le rythme de travail est très soutenu. Ceci devrait permettre, avec le soutien de la population, de réaliser l'ensemble des objectifs définis pour les 2 premières années. Il reste encore beaucoup de travail et d'étapes, mais le Conseil communal et le personnel œuvrent d'arrache-pied pour répondre aux attentes de la population.

SCRUTATRICES SCRUTATEURS



Tout/e citoyen/ne au bénéfice des droits politiques dans la commune peut officier comme scrutateur/trice lors des votations et élections.

Cette fonction, rémunérée à CHF 28.-/heure, peut être un moyen, notamment pour les étudiants/es ou apprentis/es, de gagner un peu d'argent tout en approchant la vie politique.

Intéressé/e ? N'hésitez pas à vous annoncer au secrétariat communal.

JUSTICE ET POLICE

Vandalisme / incivilités

Durant les derniers mois, le Conseil communal a dû constater de multiples actes gratuits de vandalisme et d'incivilités sur le territoire communal. Ceux-ci ont pris des formes diverses comme la tentative d'effraction dans des locaux communaux, des insalubrités dans des lieux publics, des déchets sauvages déposés à plusieurs endroits du territoire communal, des dégradations et des actes de pyromanie sur des biens publics, etc. Pour le moment, ces incidents n'ont entraîné que quelques frais pour la collectivité et des heures de travail pour les collaborateurs et les élus. Il reste que la plupart de ces actes ont lieu à proximité ou sur les sites scolaires de la commune. Le Conseil communal ne tolère pas ce genre de comportement et se devra de prendre des mesures.

Avec la fusion, la commune s'est dotée de nouvelles règles, mais surtout de nouveaux services concernant le dépôt de déchets verts et plus particulièrement de branches résultant de la taille de haies. Le Conseil communal a constaté à plusieurs reprises, sans toujours être à même de pouvoir identifier les auteurs, des dépôts non-conformes entraînant des surcharges de travail importantes pour les employés de l'édilité ou le mandataire. Le Conseil communal rappelle aux citoyennes et citoyens de respecter l'affichage et les horaires sur les bennes et lieux de dépôt.

Pas de discours alarmiste pour le moment, mais le Conseil communal souhaitait, par ces quelques lignes, informer la population. Si ces actes devaient perdurer ou s'aggraver, le Conseil communal pourrait avoir recours à la vidéo-surveillance pour réaliser sa tâche et ne pas péjorer les services fournis ou laisser les bâtiments publics être souillés ou dégradés de manière régulière et à la charge de la collectivité. Les actes de vandalisme seront systématiquement dénoncés à la police.

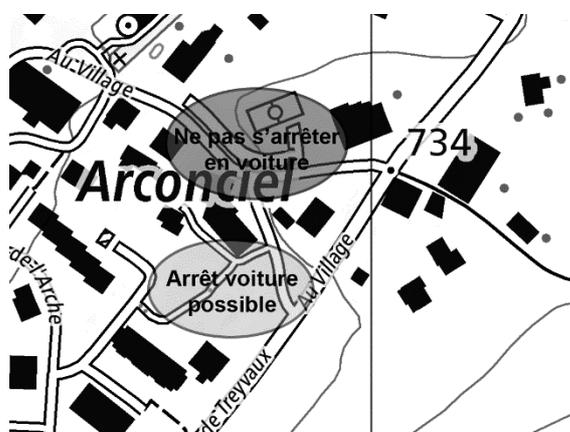


ECOLE ET FORMATION

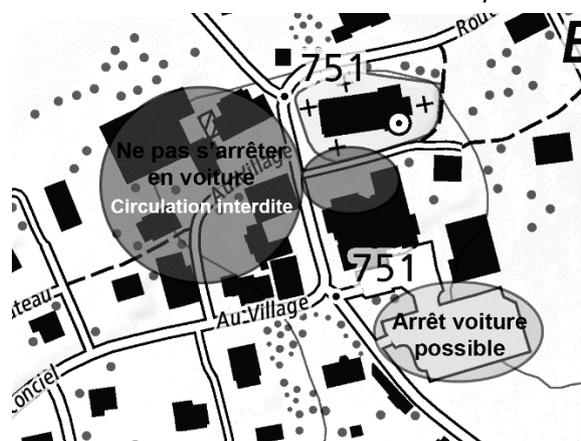
Périmètres scolaires et parcage

Pour des raisons de sécurité, les enfants étant accompagnés à l'école en voiture doivent être déposés et repris **uniquement sur les parkings communaux d'Arconciel et d'Ependes, mais en aucun cas dans les alentours immédiats des écoles**. Les parents sont responsables de la sécurité de leur/s enfant/s sur le chemin de l'école.

Périmètre scolaire Arconciel



Périmètre scolaire Ependes



CULTURE, SPORT ET LOISIRS

A la rencontre de...

Nous avons le plaisir de vous présenter une nouvelle rubrique du bulletin communal de Bois-d'Amont, laquelle permet de présenter une société villageoise à chaque édition sous la forme d'une interview décalée.

Chœur-Mixte L'Harmonie d'Arconciel Et sa présidente Sarah Bongard

Année de fondation
1973

Comité

Sarah Bongard, présidente
Julien Surmont, vice-président
Mélissa Terreux, caissière
Monique Loup, secrétaire
Diane Déglise, bibliothécaire



Membres actifs

24

Cible

Personnalités féminines : 70%
Jeunes de moins de 25 ans : 8%
Moins jeunes de plus de 65 ans : 16%

Apéro ou dessert ?

Dessert, j'adore le chocolat

Freddie Mercury ou Christophe Maé ?

Freddy Mercury

Line Renaud ou Lady Gaga ?

Aucune des deux mais s'il faut choisir, Lady Gaga

Friends ou Squid Game ?

Friends sans hésiter

Twint ou Quatre sous ?

Twint, c'est dans l'air du temps

Skier ou encourager La Berra ?

Skier à la Berra !!!!!!!

Un verre après la répétition ?

Oui, il y a toujours une équipe du chœur qui va boire un verre et c'est un bon moment de partage

La question qui fâche : Est-il important de savoir chanter pour faire partie du chœur-mixte ?

Oui, même si nous sommes un chœur de paroisse

La question que tu aurais aimé que l'on te pose

Quelles sont les bienfaits du chant ?

Un mot de la fin ?

Si tu veux avoir la réponse à la question d'avant, viens nous rejoindre le mardi soir !

Image d'antan



Ependes, « Au Village » avant la construction de l'école

Calendrier des manifestations 2021-2022 des sociétés locales de Bois-d'Amont

Date	Jour	Lieu	Manifestation	Organisateur
08.12.21	mercredi	Ependes	Concert de Noël	Musiques Harmonie et Espérance, A Tout Cœur Ependes
12.12.21	dimanche	Arconciel	Concert de l'Avent	Paroisse d'Arconciel
12.12.21	dimanche	Ependes	Noël des aînés	Bois-d'Amont solidaire
18.12.21	samedi	Arconciel	Thé à la déchetterie	Paroisse d'Arconciel
18.12.21	samedi	Arconciel	Goûter des engagés	Paroisse d'Arconciel
09.01.22	dimanche	Ependes	Fête patronale	Paroisse d'Ependes
22.01.22	samedi	Ependes	Souper de soutien	Musiques Harmonie et Espérance
16.03.22	mercredi	Arconciel	Assemblée de paroisse	Paroisse d'Arconciel
20.03.22	dimanche	Ependes	Déjeuner villageois	Femmes paysannes
23.03.22	mercredi	Ependes	Assemblée de paroisse	Paroisse d'Ependes
26.03.22	samedi	Arconciel	Pâtes du partage	Paroisse d'Arconciel
26.03.22	samedi	Ependes	Concert	Musiques Harmonie et Espérance
27.03.22	dimanche	Ependes	Concert	Musiques Harmonie et Espérance
01.04.22	vendredi	Ependes	Soirée villageoise	Jeunesse d'Ependes
09.04.22	samedi	Arconciel	Pâtes du partage	Paroisse d'Arconciel
15.04.22	vendredi	Ependes	Soupe de carême	Paroisse d'Ependes
23.04.22	samedi	Ependes	Concert	Choeur mixte Harmonie
24.04.22	dimanche	Ependes	Concert	Choeur mixte Harmonie
07.05.22	samedi	Ependes	Concert	A Tout Cœur Ependes
01.08.22	lundi	Ependes	1er aout	À définir

AVEAM – A voir et à marcher

Ne manquez pas le site Internet de l'association AVEAM qui promeut les promenades à Ependes, notamment le Sentier des sculptures dont les 50 œuvres valent le détour !
www.aveam.ch

Cours de poterie pour enfants

Mme Joëlle Philipona dispense des cours de poterie pour enfants chez elle à Ependes, à la route de Ferpicloz 13, les lundis et mercredis.

Pour tout renseignement : 026 413 29 74 / 079 762 48 20

Eglise d'Ependes
8 décembre
17 heures



Concert de l'Avent

A tout coeur

Direction : Frédéric Jochum

Fanfares d'Ependes et d'Arconciel Direction : Marc Jeanbourquin

Orgue

Michel Riedo et Yumi Riedo

Clarinette

Sébastien Riedo

Pass Covid obligatoire

Collecte en faveur des



*Dimanche 12 décembre 2021 à 17h
à l'église d'Arconciel*

Concert de l'Avent

*Chœur mixte « Harmonie » d'Arconciel
Direction Héloïse Garlopeau*

Accompagné par Heidi Donzallaz-Papaux à l'orgue

Certificat covid obligatoire !

Entrée libre

Collecte à la sortie en faveur de SOS futures mamans



Fenêtres de l'Avent

1	Familles Tercier et Clément Eve Decroux et Gregory Progin	Chemin du Bois 2 Route de la Tuffière 21	Ependes Arconciel
2	Famille Bapst Famille Tamborini McCullough	Chemin de Grangeneuve 3 Pré-de-l'Arche 49	Ependes Arconciel
3	CORTEGE DE ST-NICOLAS	Organisé par la Jeunesse d'Ependes	
4	Martine Bovet	Chemin du Pra Wild 6	Ependes
5	Famille Monney	Route de Sales 49	Ependes
6	Famille Bongard	Chemin des Palaz 2	Ependes
7	Famille Oberson	Outre-le-Ru 5	Arconciel
8	CONCERT DE L'AVENT		Ependes
9	Garage des Planchettes	Chemin des Planchettes 2	Ependes
10	A. Sciboz et J.-C. Kempf Christian Clément	Route d'Arconciel 11 Pré-de-l'Arche 50	Ependes Arconciel
11	Familles Baroz et Wicht	Pra-du-Not 8	Arconciel
12	CONCERT DE L'AVENT		Arconciel
13	Carine Vonlanthen	Au Village 11	Ependes
14	Famille Allred	Route de Treyvaux 15	Arconciel
15	Familles Fink et Mauron	Route du Petit-Ependes 3 et 4	Ependes
16	Famille Cotting Famille Bongard	Pré du Château 15 Pré-de-l'Arche 58	Ependes Arconciel
17	Famille Wohlhauser	Route du Pelleret 23	Arconciel
18	Famille Oberholzer	Route du Pelleret 39	Arconciel
19	Famille Le Bouquin Famille Brodard	Route du Petit-Ependes 2 Route du Pelleret 2	Ependes Arconciel
20	Famille Gumy	Impasse du Nord 2	Senèdes
21	Famille Grasland	Chemin de la Pudressa 17	Ependes
22	Famille Chappuis	Route de Senèdes 26	Senèdes
23	Famille Descloux	Outre-le-Ru 8	Arconciel
24	JOYEUX NOËL		



Les familles illuminent leur fenêtre à partir du jour attribué dès 17h30 et accueillent les visiteurs jusqu'à 19h30. Les fenêtres du 17 au 23 décembre peuvent être allumées dès le 16 décembre afin qu'on en profite un peu plus !

Merci d'utiliser au maximum les parkings communaux.

Un chaleureux merci à toutes les familles inscrites et bonne visite à tous !

APPEL AUX CHANTEURS



Le Chœur-Mixte L'Harmonie d'Arconciel recherche de nouveaux chanteurs et chanteuses.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter Mme Sarah Bongard au 078 807 43 67.

Saint-Nicolas



La jeunesse d'Ependes a le plaisir de vous annoncer que Saint-Nicolas, accompagné de ses pères-fouettards, seront parmi nous. Une tasse de thé vous sera offerte et pour les plus sages, un petit sachet de gourmandises sera distribué.

Halle polyvalente d'Ependes

Le vendredi 3 décembre 2021

Cortège dès 18h30 depuis le haut du village (Chemin du bois d'Amont)



**L'ATELIER PASTILLES
ORGANISE**

**MARCHÉ DE NOEL
EXTERIEUR
ARCONCIEL
5.12.21 DE 9H-12H**

10 ARTISANS LOCAUX:

- L'ATELIER PASTILLES : BIJOUX ARTISANAUX
- DÉCO VERT-TIGES : FLEURS ET DECO
- CORINNE BOSSY : CONFISERIE
- FANTASY AQUAREL : PEINTURE
- MADE BY ALINE WITH LOVE : COUTURE
- NADJA DUCREST : SACS SAORA
- STEPHANIE LEIBZIG : COSMETIQUES DEESSE
- AUDREY ET SANDRINE : ALPI JEUX
- MA BOUGIE MAISON : BOUGIES
- AU FIL DES SAISONS : SIROPS, DOUDOUS
- BNATURLEA : COSMÉTIQUES NATURELS

**RTE DE TREYVAUX 15A (PARKING À L'EGLISE)
A LIEU PAR TOUS LES TEMPS**

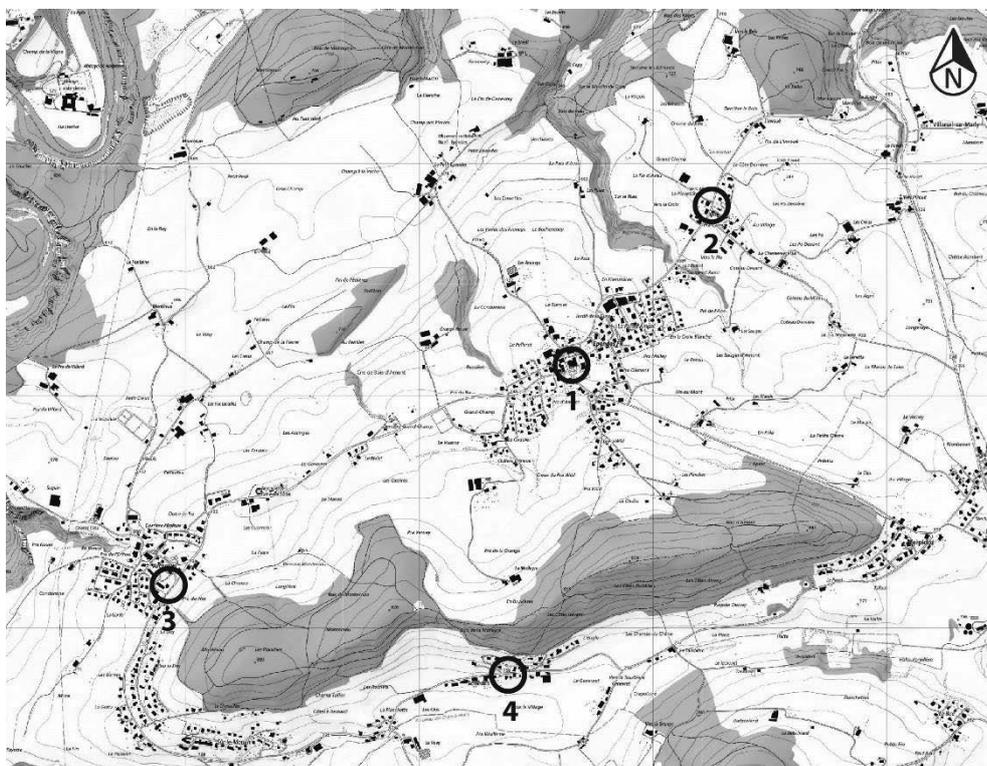
SANTE ET SOCIAL

Défibrillateurs cardiaques

Quatre défibrillateurs cardiaques sont à votre disposition sur le territoire communal.

En cas d'utilisation d'un appareil, merci de bien vouloir avertir le secrétariat communal.

1	Ependes	À l'extérieur du bâtiment communal, Au Village 4
2	Ependes	Dans la grange du bâtiment sis à la route de Sales 49
3	Arconciel	À l'extérieur du bâtiment communal, place de l'Arche 1
4	Senèdes	Au centre du village



Samaritains du plateau du Mouret

Cours sauveteurs, cours urgences pour les petits enfants, cours samaritains
www.sama1secours.ch, Chantal Cotting, présidente, tél. 079 472 16 66

Consultations de puériculture

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, au 026 347 38 83.

Le Mouret Route d'Oberried 6 Salle de logopédie Sous la halle de gym	Le 4^{ème} lundi du mois, l'après-midi		
	24 janvier	28 février	28 mars
	25 avril	23 mai	27 juin
	25 juillet	22 août	23 septembre
	28 octobre	25 novembre	23 décembre

COVID-19

Toutes les informations utiles sont consultables sur le site de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), sous le lien suivant : www.bag.admin.ch

Le Conseil fédéral étend l'utilisation du certificat 08.09.2021

A partir du **13 septembre**, le certificat COVID sera obligatoire aux endroits suivants (dès 16 ans):

Restauration à l'intérieur

- Restaurants et bars
- Discothèques et salles de danse

Culture, sport et loisirs à l'intérieur

- Musées et bibliothèques
- Lieux de loisirs
- Zoos
- Casinos
- Centres de fitness et établissements sportifs
- Entraînements*
- Piscines couvertes et parcs aquatiques
- Répétitions de musique et de théâtre*

***Exceptions:** répétitions ou entraînements en groupes fixes (max. 30 personnes), manifestations religieuses ou servant à la formation d'une opinion politique et groupes d'entraide (max. 50 personnes).

Le certificat COVID est disponible pour les personnes vaccinées, guéries ou ayant un résultat de test négatif, sous forme papier ou sur une application.

Manifestations à l'intérieur*

- Représentations théâtrales ou séances de cinéma
- Événements sportifs
- Concerts
- Événements privés hors domicile (p. ex. mariages)

Grandes manifestations à l'extérieur

- Manifestations de plus de 1000 personnes

Lieu de travail:

les employeurs peuvent intégrer le certificat dans leur plan de protection à certaines conditions et après consultation du personnel.

Hautes écoles:

la décision de rendre le certificat obligatoire relève des cantons et des hautes écoles.

Cette liste n'est pas exhaustive. Informations détaillées dans l'ordonnance COVID-19 situation particulière.



SENIORS

Service social communal Bois-d'Amont Solidaire

Une commission de Bois-d'Amont Solidaire a été créée principalement pour les besoins des Seniors de la commune, ceci en complément à la législation fédérale et cantonale. Elle a pour but de veiller à l'intégration des Seniors dans la société, de favoriser leur autonomie, de prendre en considération leurs besoins et leurs compétences.

Repas livrés à domicile

Les Seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé ont la possibilité de commander des repas à domicile. Ceux-ci sont à commander puis livrés par « Papaux Menu à domicile ». Ils sont composés d'une salade ou d'une soupe et du plat principal, sans dessert. Les menus peuvent être réchauffés au micro-ondes ou dans un four. Ils sont livrés tous les jours de la semaine et pour le dimanche, la livraison se fait le samedi.

Le prix du menu est de CHF 14.-, une subvention communale de CHF 2.- est accordée. Les personnes pouvant avoir droit à la subvention doivent s'adresser à la Commune qui transmettra les coordonnées à « Papaux Menu à domicile ».

Pour passer la commande, prière d'appeler : « Papaux Menu à domicile » au 076 331 09 57.

Repas pris dans les restaurants communaux

Les Seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé et pour qui cela est difficile de se faire à manger peuvent consommer le menu du jour dans l'un des deux restaurants de la Commune de Bois-d'Amont.

Les 10 premiers menus sont à payer au restaurant et le 11^{ème} est offert par la Commune.

Pour bénéficier de cette subvention communale, les personnes concernées devront se procurer une carte de fidélité auprès de l'Administration communale à Arconciel.

Restaurant des Trois Sapins, Arconciel
Auberge du Château, Ependes

026 413 11 25
026 413 28 34

Ramassage des déchets à domicile

Ce service concerne les objets suivants :

- déchets recyclables : cela concerne les déchets de plastique, de verre, de papier et de métal
- déchets à la compacteuse : les frais d'élimination sont à la charge du demandeur ; dès lors, la carte de la compacteuse doit être remise à l'employé communal lors de son passage



Il s'adresse exclusivement aux personnes sans famille proche pouvant aider et sans voiture

- âgées
- à mobilité réduite

Le ramassage a lieu le premier mercredi de chaque mois de 14h00 à 16h00.

Comment bénéficier de cette prestation ?

Les personnes intéressées par ce service et remplissant les conditions peuvent s'inscrire auprès du bureau communal où la demande sera étudiée.

Aide et soins pour les Seniors

Réseau Santé Sarine / Centre de coordination

Un guichet unique est à la disposition des personnes âgées et de leurs proches. Il réceptionne les demandes afin d'orienter chacun vers l'offre la plus adaptée à ses besoins.

Le Centre de coordination du Réseau santé de la Sarine (RSS) a pour objectif de coordonner le plus efficacement possible les différentes prestations destinées aux personnes âgées de notre district (EMS, Aides et soins à domicile, Indemnités forfaitaires). Il facilite grandement l'accès des personnes âgées et de leur famille aux prestations du RSS et des EMS du district. Il assure également le lien entre les hôpitaux, les cliniques, les médecins, les partenaires médico-sociaux et les EMS et permet ainsi d'avoir une vision globale dans tout le district.

RSS – Centre de coordination
Le Quadrant
Rue St-Nicolas-de-Flüe 2
1700 Fribourg
Tél. : 026 425 55 25
Email : reception@santesarine.ch

Réseau Santé Sarine / Service d'aide et de soins à domicile

Vous sortez de l'hôpital et n'arrivez pas à assumer vos courses, votre ménage, etc. ? Malade ou accidenté, vous avez besoin de soutien à domicile ? Vous désirez rester dans votre environnement habituel mais avez besoin de soins infirmiers réguliers ? Le Service d'aide et de soins à domicile est là pour vous aider.

RSS – Service d'aide et de soins à domicile
Antenne 2 (pour Bois-d'Amont)
Chemin des Epinettes 6b
1723 Marly
Tél. 026 425 55 25
Email : antenne2@santesarine.ch

Foyers de jour

Foyer du Gibloux
Route du Levant 4
1726 Farvagny
026 411 81 59

Foyer de jour de la Sarine
10, Avenue Jean-Paul II
1752 Villars-sur-Glâne
026 422 51 11



Pro Senectute Fribourg

Pro Senectute est une fondation privée reconnue d'utilité publique qui offre des prestations individuelles aux personnes de plus de 60 ans domiciliées dans le canton ainsi qu'aux institutions partenaires du réseau médico-social.

Les actions de Pro Senectute :

- agir pour maintenir une qualité de vie digne et pour contribuer à l'indépendance des personnes
- promouvoir l'intégration dans la société
- prendre des mesures préventives
- offrir des conseils, des accompagnements
- stimuler les initiatives appuyant l'entraide et les efforts personnels

Pro Senectute Fribourg
Passage du Cardinal 18
1700 Fribourg
Tél. : 026 347 12 40
www.fr.prosenectute.ch

Antennes de quartier

Les antennes de quartier assurent un service d'aide et d'accueil à la communauté. Ce sont des personnes sur qui vous pouvez compter pour toutes sortes de services (déplacements chez le médecin, courses, garde d'enfants, etc.).

www.paroisse.ch/groupements/antennes-de-quartiers/arconciel

Vie associative et communautaire

Club des aînés

A partir du 1^{er} janvier 2022, les aînés sont invités à participer aux après-midis cartes.

Restaurant des Trois Sapins à Arconciel
Les 1ers et 3èmes jeudis de chaque mois
Une participation de CHF 5.- est demandée à chaque participant

Responsables :

Isabelle Python
Jacqueline Allred
Françoise Castella

| 026 413 44 89
| 026 413 23 93
| 026 413 27 35

Gym des aînés

Vous avez plus de 60 ans et aimez bouger, vous maintenir en forme (exercices gymniques, équilibre, coordination, danse et jeux, etc.) ?
Rejoignez le groupe tous les mercredis à 15h00, soit à Ependes, soit à Praroman.

Pour tout renseignement :

Gisèle Risse, monitrice

| 026 413 32 15
| 079 511 27 62



SERVICE TECHNIQUE

Forêts-Sarine



Forêts-Sarine

**Bulletin de commande de
BOIS DE FEU 2021-2022**

à retourner à : **Forêts-Sarine, Région 2
Rte de Grangeneuve 19
1725 Posieux**

par mail :
jean-paul.borne@fr.ch

Nom:	Prénom:	TVA 7.7 % comprise
Rue:	Localité:	Commande minimum 1 stère
Tél :	Portable:	Testez notre formulaire de
Date:	Signature:	commande en ligne !  www.forets-sarine.ch <small>Commande de bois de feu</small>

L'équipe forestière vous préparera volontiers les assortiments de bois de feu suivants:

Quantité	Longueur	Assortiments	Prix/stère	Livraison	Total CHF
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	140.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	105.00	livraison obligatoire	
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, résineux, sec	120.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux, sec	85.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, vert	90.00	facultative	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux, vert	70.00	facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, feuillus, vert (min 3 st.)	50.00	sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, résineux, vert (min. 3 st.)	40.00	sur demande	
Total stères			Total de la valeur du bois TTC		

TOTAL bois et forfait de livraison à domicile TTC



**BOIS
SUISSE**

Demandez du Bois Suisse.

Délai de livraison après réception de la commande:
maximum 4 semaines

Pas de livraisons en juillet et août

Conditions :

- Paiement net à 30 jours, sur facture
- Le bois sera déchargé en vrac devant votre domicile
- Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine
- Pour tout renseignement, contacter Jean-Paul Borne, forestier, 026 305 56 52 / 079 606 35 37

Livraison à domicile

1 stère	forfait	55.00	
2 stères	forfait	65.00	
3 stères	forfait	75.00	
4 stères	forfait	120.00	
5 stères	forfait	130.00	
6 stères	forfait	140.00	
7 stères	forfait	160.00	
8 stères	forfait	170.00	
9 stères	forfait	180.00	
10 stères et +	par camion, en régie		



Visite annuelle des forêts

La forêt est un des poumons de la Terre. Notre commune compte 154 hectares de forêts, soit 12.5% de la superficie totale du territoire communal. Elle est présente du sommet de la commune jusqu'au bord de la Sarine près de l'Abbaye d'Hauterive. Les quatre fonctions de la forêt sont de protéger le territoire, produire un matériau durable, préserver la biodiversité et accueillir le public. Depuis 2016, la Corporation forestière Forêts-Sarine, dont Bois-d'Amont est partenaire, entretient et valorise notre forêt. Lors de la réunion annuelle entre Forêts-Sarine et la commune le 24 août dernier, un état des lieux sur différents sujets a été fait : l'idée d'étendre le sentier panoramique existant à Arconciel sur Ependes, l'amélioration de la desserte entre les deux massifs de Monternau et Amont pour l'exploitation, l'amélioration d'accès forestiers, la coupe de régénération forestière à Senèdes, l'état de l'étude du remplacement du chauffage à distance à copeaux de bois à Arconciel, l'intention d'installation de nouvelles tables de pique-nique et de bancs. Notre forêt est un lieu où de plus en plus de personnes, également hors commune, se promènent, fréquentent les différents chemins, s'arrêtent à des bancs ou des tables, profitent de cette belle nature préservée pour se ressourcer. Nous devons tous en prendre soin, les déchets n'ont pas lieu d'être, les chemins à usage piétonnier ne le sont pas pour les vélos ni les chevaux. Le respect de chacun, de la faune et de la flore sont essentiels, il n'y a pas que l'être humain qui fréquente de temps à autre la forêt, mais de nombreuses espèces animales qui y sont continuellement. Bienvenue dans notre forêt !

Campagne de sensibilisation « Rejoins les ROBINS DES BOIS »

Forêts-Sarine est partie prenante à la campagne « Rejoins les ROBINS DES BOIS », qui a pour but de faire mieux connaître à la population les différentes fonctions que remplit la forêt et les interventions liées à sa gestion.

Le site Internet www.robins-des-bois.ch offre la possibilité d'adhérer à la communauté des ROBINS DES BOIS et de témoigner son soutien au travail des équipes forestières.

Mobilier extérieur en bois massif

Forêts-Sarine fabrique des tables et bancs en chêne/mélèze/douglas massif avec des bois issus de vos forêts.

Rendez-vous sur le site Internet www.forets-sarine.ch/commande-de-mobilier

NETTOYAGES D'ÉTÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX



Les travaux de nettoyages des locaux communaux durant l'été 2022 auront lieu **du 11 au 29 juillet**.

Les jeunes filles et jeunes gens (âgés de 16 ans révolus au 30 juin 2022) intéressés à effectuer ces travaux de nettoyage sont priés de s'annoncer par écrit auprès de l'administration communale **jusqu'au 31 mai 2022**, en indiquant leur adresse complète, numéro de natel, date de naissance et disponibilités durant le mois de juillet.

Location des bâtiments communaux

Locaux communaux à Ependes

Nous disposons d'une halle polyvalente, d'une petite salle avec cuisine, ainsi que d'une salle située dans les abris PC.

La demande de réservation doit être effectuée par une personne majeure, auprès de l'administration communale.

Les règles et conditions d'utilisation, ainsi que les tarifs sont disponibles sur notre site Internet.

Pour les sociétés locales, le calendrier est fixé une fois par année, lors de l'assemblée de l'Intersociétés. Lorsqu'une réservation occasionnelle empiète sur une réservation régulière, nous vous remercions de vous arranger directement avec la société concernée.

Buvette du foot à Arconciel

Intéressés à louer cette buvette pouvant accueillir env. 70 personnes ?

Vous pouvez vous adresser à M. Thierry Rigolet au 079 690 57 38.

Service hivernal des routes communales

L'été terminé, les jours raccourcissent et deviennent moins chauds. Puis arrive la Bénichon et la fraîcheur de l'automne. C'est durant cette saison que notre commune doit organiser son service hivernal afin que nos habitants soient en sécurité tant sur les routes que dans les quartiers.

Le service hivernal de la commune de Bois-d'Amont consiste en plusieurs tâches :

- identification des bords de routes grâce à la mise en place de piquets à neige
- salage des routes et des dessertes de quartiers
- déneigement
- remise en état des éventuels dégâts liés au service hivernal

L'équipe du service hivernal de Bois-d'Amont est constituée d'un mélange de compétences entre nos employés communaux, des entreprises privées et des agriculteurs habitant la Commune.

Arconciel

Frédéric Clément, Andrey Transports SA et une aide ponctuelle de certains agriculteurs

Ependes

Daniel Dintheer, Pierre-Alain Mauron, Andrey Transports SA

Senèdes

Bapst Travaux Agricoles

Pour terminer, n'oublions pas que le service hivernal est extrêmement dépendant du temps : l'horaire de salage et de déneigement peut varier énormément. De même, par souci écologique, il peut arriver que certains tronçons à plat (dans les quartiers par exemple) ne soient pas salés. Nous vous remercions de votre compréhension.

IMPRESSUM

Annonces de sociétés locales

Toutes les sociétés sportives et culturelles locales peuvent insérer une publication gratuite dans le bulletin communal et/ou sur le site Internet de la commune dans le but d'annoncer un évènement par exemple.

Les contacts des sociétés locales culturelles et sportives, ainsi que des propositions de loisirs sur le territoire communal resteront publiées de manière récurrente sur le site Internet de la commune mais ne le seront plus de manière systématique dans le bulletin communal, ceci afin de rendre sa ligne éditoriale un peu plus moderne et vivante.

Annonces payantes

Les associations à but lucratif, les commerçants et les artisans locaux ont la possibilité de publier des annonces dans le bulletin communal, selon la tarification suivante (impression couleurs, publiée à l'intérieur des pages de couverture) :

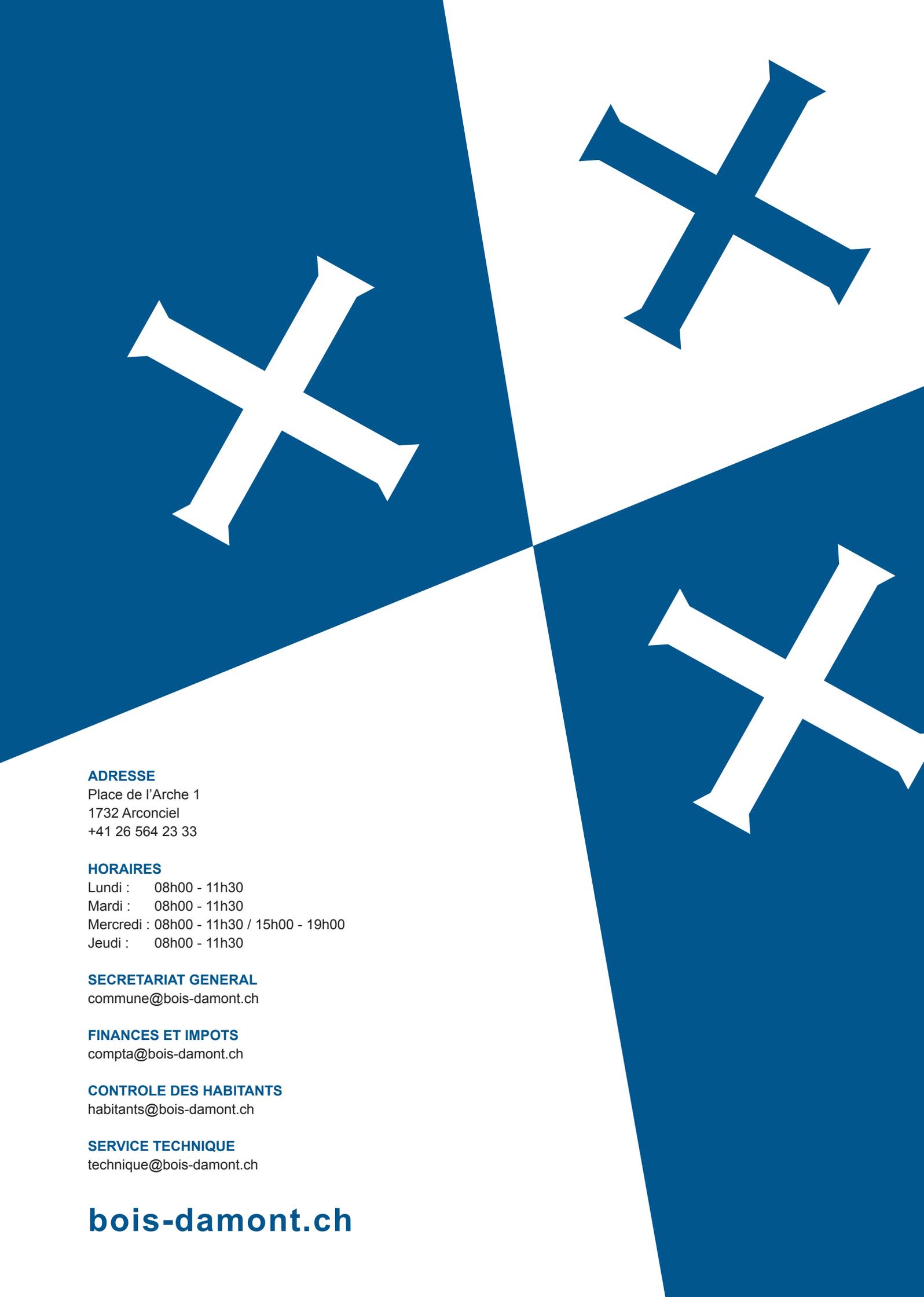
Logo unique ou annonce au format 5.6 x 13.0 cm ou 8.0 x 8.0 cm	CHF 10.-
Annonce au format A5	CHF 20.-
Annonce au format A4	CHF 50.-

Prochaine édition

La prochaine édition du bulletin communal paraîtra au printemps 2022.
Toutes les demandes d'annonces doivent être transmises au secrétariat communal **jusqu'au lundi 18 avril 2022** (dernier délai).

Les fichiers sont à envoyer par courriel à commune@bois-damont.ch.





ADRESSE

Place de l'Arche 1
1732 Arconciel
+41 26 564 23 33

HORAIRES

Lundi : 08h00 - 11h30
Mardi : 08h00 - 11h30
Mercredi : 08h00 - 11h30 / 15h00 - 19h00
Jeudi : 08h00 - 11h30

SECRETARIAT GENERAL

commune@bois-damont.ch

FINANCES ET IMPOTS

compta@bois-damont.ch

CONTROLE DES HABITANTS

habitants@bois-damont.ch

SERVICE TECHNIQUE

technique@bois-damont.ch

bois-damont.ch